



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE  
DU BURUNDI**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL POUR LA FOURNITURE DE  
SCANNERS DE CHEQUES A LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU  
BURUNDI(BRB)**

**1. Objet du marché**

La Banque de la République du Burundi à travers son site web [www.brb.bi](http://www.brb.bi) et le quotidien « **LE RENOUVEAU** », lance un avis d'appel d'offres international pour la fourniture de neuf (9) scanners de chèques de marque PANINI, modèle VISION X UV, VX 50.1. F. F AGP4.UV.

**2. Allotissement**

Le marché est constitué d'un lot unique et indivisible.

**3. Financement**

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

**4. Mode de passation du marché**

La passation de ce marché est conduite par la procédure d'un appel d'offres international ouvert.

**5. Acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le Dossier d'appel d'offre (DAO) peut être obtenu, dès la publication du présent Avis d'appel d'offres, par tout candidat soumissionnaire intéressé, auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2<sup>ème</sup> étage, Bureau n°2.37 ou n°2.27 BIS, Tél (+257) 22 20 40 98 ou (+257) 22 22 43 65, sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de Cent Dollars Américains (**100 USD**) pour les soumissionnaires étrangers au compte numéro **CC11635 intitulé « Compte transit paiement BRB/USD »** ou l'équivalent en francs Burundi pour les soumissionnaires **locaux** au compte numéro **CC11634 intitulé « Compte Transit paiement BRB/BIF »**, ouvert dans les livres de la Banque de la République du Burundi en son nom.

ay

## **6. Conditions de participation**

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché.

Ne peut participer au présent marché toute personne physique ou morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité aux marchés de la BRB énumérés à l'article huit (8) du Règlement de Passation des Marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site [www.brb.bi](http://www.brb.bi).

## **7. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)**

Le Dossier d'appel d'offres est constitué par les documents suivants :

- a) Le présent Avis d'appel d'offres ;
- b) Les spécifications techniques des scanners de chèques à fournir ;
- c) Les critères d'évaluation et de qualification des offres

## **8. Garantie de soumission**

L'offre est accompagnée d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque agréée au Burundi d'un montant égal à cinq cent dollars (USD 500) pour les soumissionnaires étrangers, ou l'équivalent en Francs Burundi pour les soumissionnaires locaux.

La Banque ne peut accepter une garantie de soumission délivrée une institution de Microfinance.

La garantie de soumission est restituée au soumissionnaire non gagnant après notification du marché. Elle n'est pas restituée au soumissionnaire gagnant qui se désiste.

Une offre non accompagnée de la garantie de soumission est rejetée d'office.

## **9. Garantie de bonne exécution**

Le soumissionnaire gagnant devra aussi s'engager à une garantie bancaire de bonne exécution équivalant à cinq pour cent (5%) du montant total du marché.

## **10. Présentation et contenu des offres**

### **10.1 Offres techniques**

L'offre technique doit contenir les documents suivants :

- a) Une lettre de soumission signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager le soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation ;

- b) L'adresse précise et exacte du soumissionnaire (adresse, numéro de téléphone, etc.) ;
- c) Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
- d) Une attestation de non-redevabilité envers l'autorité fiscale encore valide ;
- e) Le numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- f) Des prospectus du scanner à fournir avec des spécifications techniques détaillées ;
- g) Les indications sur la durée de garantie des fournitures ;
- h) Les détails de livraison ;
- i) Preuve d'achat du DAO ;
- j) L'autorisation du fabricant ;
- k) La garantie bancaire de soumission ;
- l) Une lettre d'engagement sur le délai de livraison et sur la garantie de bonne qualité des scanners à fournir.

L'absence de l'un ou l'autre des documents ci-dessus constitue une cause de rejet de l'offre.

La Banque de la République du Burundi se réserve le droit de vérifier la véracité et/ou l'authenticité des documents versés par les soumissionnaires.

## **10.2. Offre financière**

L'offre financière doit contenir les documents suivants :

- a) Une lettre de soumission financière ;
- b) Les bordereaux des prix, comprenant tous les droits et taxes payables au Burundi ;
- c) Le montant global du marché.

## **11. Monnaie de soumission et de règlement**

Le montant de la soumission est libellé entièrement en dollars américains (USD) pour les soumissionnaires de droit étranger. Les soumissionnaires de droit burundais libellent entièrement leurs offres en Francs Burundi (BIF). Les montants doivent être exprimés Toutes Taxes Comprises.

## **12. Impôts, droits et taxes**

Les prix de l'offre financière du présent marché sont réputés comprendre tous les montants dus au titre des impôts, droits, taxes et obligations résultant de l'exécution des travaux, applicables au Burundi conformément à la loi n° 1/14 du 24 décembre 2020 portant modification de la loi n° 1/02 du 24 janvier 2013 relative aux impôts sur les revenus et à la loi n° 1/10 du 16 novembre 2020 portant modification de la loi n° 1/12 du 29 juillet 2013 portant révision de la loi n° 1/02 du 17 février 2009 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée « TVA ».

### **13. Présentation des offres**

Les offres rédigées en français et accompagnées des différents documents exigés au point 9 sont déposées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et sont présentées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** ».

Les deux (2) enveloppes sont glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offres pour la fourniture de scanners de chèques à la Banque de la République du Burundi(BRB)** ».

L'enveloppe extérieure contenant les offres sera envoyée à l'adresse ci-après :

**Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi**

**1, Avenue du Gouvernement**

**B.P. 705 Bujumbura**

**Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28**

**E-mail : brb@brb.bi**

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure porte les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

**L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.**

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

### **14. Délai d'engagement**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à compter de la date d'ouverture des offres.

### **15. Dépôt et ouverture des offres.**

Les offres doivent parvenir au Secrétariat de la Direction de la Banque de la République du Burundi (5ème étage) au plus tard le **02 / 05 / 2024** à dix heures (10h00'). Passé ce délai, aucune offre ne sera reçue.

L'ouverture des offres techniques aura lieu le même jour à dix heures trente minutes (10h30') dans la salle des réunions du 4<sup>ème</sup> étage en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants.

L'ouverture des offres financières concernera uniquement celles dont l'évaluation technique aura atteint la note minimum exigée au point **IV.2** du présent Dossier d'Appel d'Offres.

## **16. Délai de livraison**

Le délai de livraison est de trente (30) jours calendaires et commence à courir dès la signature du contrat.

## **17. Modalités de paiement**

Le paiement au titre du présent marché est effectué en une seule tranche par voie de virement bancaire sur le compte indiqué par le soumissionnaire gagnant, après livraison complète et conforme, sur présentation de la facture et d'un procès-verbal de réception.

Néanmoins, une retenue de 5% du montant du marché sera opérée pour faire office de la garantie de bonne exécution.

## **18. Evaluation des offres**

La BRB porte à l'attention de chaque soumissionnaire que l'analyse des offres se fera de manière indépendante et objective.

L'analyse des documents administratifs, des offres technique et financière se fera par la BRB qui établira une note globale pour chaque soumissionnaire sur les bases suivantes :

- a) La conformité aux critères administratifs ;
- b) La conformité aux critères techniques (spécifications techniques et le respect des délais de livraison) seront cotés sur 60% ;
- c) L'offre financière sera cotée sur 40%.

D'emblée, la conformité aux documents administratifs qualifiera ou disqualifiera d'office les offres pour la suite de l'analyse.

Pour être qualifié, l'offre du soumissionnaire doit se conformer à cent pour cent (100%) aux critères administratifs du dossier d'appel d'offres.

## **19. Attribution et notification du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura fourni l'offre la plus avantageuse.

Tout soumissionnaire sera informé de la suite réservée à son offre.

## **20. Renseignements complémentaires**

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 5.

## 21. Droit applicable

Le présent marché est régi par le Droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site [www.brb.bi](http://www.brb.bi).

Fait à Bujumbura, le 29/.04./2024

## BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Edouard Normand BIGENDAKO



Gouverneur.